RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00529
Numéro SIREN : 800 914 160
Nom ou dénomination : ABF

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2021 sous le numéro de dépôt 947

ABF

Société par actions simplifiée au capital de 28 750 euros

14-16, avenue Joseph Paxton, Zac de Bel Air, 77164 Ferrières-en-Brie

800 914 160 RCS Meaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/07/2020

SOCAUDIT - 8, rue de l'arcade – 75008 PARIS

Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris

Capital de 37 500 euros – RCS Paris 342 242 23

Correspondance : Chez COREX-SUD – 250, rue du Petit Gigognan – Z.I de Courtine – B.P 60972

84093 AVIGNON CEDEX 9 - Tél : 04 90 86 64 73

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/07/2020

A l'Associé Unique,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABF relatifs à l'exercice clos le 31/07/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/08/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que celles-ci ont notamment porté sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SAS, et plus particulièrement sur la correcte valorisation des éléments composant le stock et sur le caractère satisfaisant de l'apurement des créances clients.

Selon notre jugement professionnel, les appréciations ainsi portées ont été les plus importantes. Celles-ci s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS

Le 15 décembre 2020



SOCAUDIT

Pierre-Jean FRISON

Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/07/2020 12			Exercice N-1 31/07/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	8 360.00	8 150.00	210.00	210.00		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	8 360.00	8 150.00	210.00	210.00		
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	145 359.00	945.00	144 414.00	88 716.00	55 698.00	62.78
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	125 773.67	2 544.00	123 229.67	75 043.08	48 186.59	64.21
	Autres créances	420 185.29		420 185.29	177 290.17	242 895.12	137.00
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	78.00		78.00	32 689.00	32 611.00-	99.76-
	Total III	691 395.96	3 489.00	687 906.96	373 738.25	314 168.71	84.06
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	699 755.96	11 639.00	688 116.96	373 948.25	314 168.71	84.01

SOCAUDIT
8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret : 342 242 138 00010

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/07/2020 12	Exercice N-1 31/07/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 270 000)	270 000.00	270 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 500.00	1 500.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	397 476.54-	220 445.87-	177 030.67-	80.31-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	112 813.12	177 030.67-	289 843.79	163.73
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	13 163.42-	125 976.54-	112 813.12	89.55
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	23 382.44		23 382.44	
	Emprunts et dettes financières diverses	492 341.04	353 705.27	138 635.77	39.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	185 055.90	145 664.54	39 391.36	27.04
	Dettes fiscales et sociales	501.00	533.00	32.00-	6.00-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		21.98	21.98-	100.00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	701 280.38	499 924.79	201 355.59	40.28
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	688 116.96	373 948.25	314 168.71	84.01
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	701 280.38	499 924.79		

SOCAUDIT
8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret : 342 242 138 00010

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/07/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	387 774.24	352 640.00	740 414.24	576 344.37	164 069.87	28.47
Production vendue de biens						
Production vendue de services	339.04-	7.00	332.04-	687.92	1 019.96-	148.27
Chiffre d'affaires NET	387 435.20	352 647.00	740 082.20	577 032.29	163 049.91	28.26
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 098.00	33 229.69	30 131.69-	90.68-
Autres produits			0.99	2.11	1.12-	53.08-
Total des Produits d'exploitation (I)			743 181.19	610 264.09	132 917.10	21.78
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			608 039.66	466 459.94	141 579.72	30.35
Variation de stock (marchandises)			59 172.98-	38 334.96-	20 838.02-	54.36-
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			448 623.38	508 246.43	59 623.05-	11.73-
Impôts, taxes et versements assimilés			797.00	1 517.00	720.00-	47.46-
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			3 489.00	3 098.00	391.00	12.62
Autres charges			106.22	74.35	31.87	42.86
Total des Charges d'exploitation (II)			1 001 882.28	941 060.76	60 821.52	6.46
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			258 701.09-	330 796.67-	72 095.58	21.79
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

SOCAUDIT
8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret : 342 242 138 00010

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2020 12	Exercice N-1 31/07/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	272.01	431.28	159.27-	36.93-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	272.01	431.28	159.27-	36.93-
2. Résultat financier (V-VI)	272.01-	431.28-	159.27	36.93
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	258 973.10-	331 227.95-	72 254.85	21.81
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	37.78	756.72	718.94-	95.01-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	37.78	756.72	718.94-	95.01-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	37.78-	756.72-	718.94	95.01
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	371 824.00-	154 954.00-	216 870.00-	139.96-
Total des produits (I+III+V+VII)	743 181.19	610 264.09	132 917.10	21.78
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	630 368.07	787 294.76	156 926.69-	19.93-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	112 813.12	177 030.67-	289 843.79	163.73

SOCAUDIT
8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret : 342 242 138 00010

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 272.00 431.00

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement significatif dans la clôture des comptes annuels clos au 31 Juillet 2020.

Les actifs et passifs, les charges et les produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 juillet 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de cet évènement et de ses conséquences.

La Société ABF constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 17 Mars 2020. Toutefois, elle n'accuse pas de retard dans le paiement de ses fournisseurs ni auprès des institutions.

Pour faire face à la crise sanitaire, la Société a mis en place des mesures telles que le recours au chômage partiel, la mise en place du télétravail, la réorganisation de ses services afin de maintenir l'activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de la Société à la date de l'arrêté des comptes au 31/07/2020, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La situation de la crise sanitaire étant extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts sur les mois à venir. La Société maintient ses actions.

SOCAUDIT
8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret : 342 242 138 00010

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

La société ABF a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.
La société ABF a adhéré au nouveau groupe d'intégration ayant pris effet le 1er août 2015.
La société tête d'intégration fiscale redevable de l'impôt est la société ARYZTA France Sas.
L'impôt provisionné dans la Sas ABF correspond à l'impôt réellement dû en l'absence d'intégration.
En application de la nouvelle convention d'intégration fiscale les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère, sous réserve de la réallocation de ces économies aux filiales présentant un résultat déficitaire dans la limite et au prorata de l'économie d'impôt disponible.
A ce titre la Sas ABF a reçu de la société ARYZTA France une réallocation de 370 273 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SOCAUDIT

8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret : 342 242 138 00010

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	8 360		
TOTAL GENERAL	8 360		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			8 360	
TOTAL GENERAL			8 360	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	8 150			8 150
TOTAL GENERAL	8 150			8 150

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours		945			945
Sur comptes clients	3 098	2 544	3 098		2 544
TOTAL	3 098	3 489	3 098		3 489
TOTAL GENERAL	3 098	3 489	3 098		3 489
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 489	3 098		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	125 774	125 774	
Taxe sur la valeur ajoutée	48 337	48 337	
Groupe et associés	371 824	371 824	
Débiteurs divers	24	24	
Charges constatées d'avance	78	78	
TOTAL	546 037	546 037	

SOCAUDIT

8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret 342 242 138 00010

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	23 382	23 382		
Fournisseurs et comptes rattachés	185 056	185 056		
Autres impôts taxes et assimilés	501	501		
Groupe et associés	492 341	492 341		
TOTAL	701 280	701 280		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	270 000			270 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, suivant la méthode dite du "FIFO".
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

SOCAUDIT

8. rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret : 342 242 138 00010

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	24
Total	24

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 200
Dettes fiscales et sociales	501
Total	22 701

SOCAUDIT

3, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret 342 242 138 00010

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	78
Total	78

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	371 824		
Emprunts et dettes financières diverses	492 341		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 079		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Négoce	740 414
Prestations	332-
Total	740 082

Répartition par secteur géographique	Montant
France	387 435
Export	352 647
Total	740 082

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

SOCAUDIT
8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Néant
Siret : 342 242 138 00010

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	272	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	258 973-	371 813-
Résultat exceptionnel (hors participation)	38-	11-
Résultat comptable (hors participation)	259 011-	371 824-

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 200 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 1 200 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Autres :	
- créances clients	2 544
Total des allègements	2 544

Montant de l'Is correspondant aux allègements nets futurs d'impôts : 712 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARYZTA	AG	632951000	Zurich (Suisse)

Méthode de consolidation retenue : intégration globale.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Pénalités marchés	38	
Total	38	

SOCAUDIT

8 rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret 342 242 138 00010

DocuSign Envelope ID: D724148B-10C8-4265-A188-BD9FE80AE909

ABF
Société par actions simplifiée au capital de 270.000 euros
ZAC de Bel Air 14-16 avenue Joseph Paxton, 77164 Ferrières-en-Bire
800 914 160 RCS Meaux
(la "***Société***")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JANVIER 2021

[…]

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2020, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 juillet 2020, tels qu'il lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 112.813,12 euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que la Société n'a engagé aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice clos le 31 juillet 2020.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve la proposition du président et décide d'affecter un montant arrondi de 5.641 euros au compte "Réserve légale" et le reste du bénéfice, soit 107.172,12 euros, au compte "Report à nouveau" qui est en conséquence porté de (397.476,54) euros à (290.304,42) euros.

Compte tenu de cette affectation, l'Associé Unique prend acte de ce que les capitaux propres de la Société s'élèvent à (13.163,42) euros répartis ainsi qu'il suit :

Capital social	270.000,00 €
Réserve légale	7.141,00 €
Report à nouveau	(290.304,42) €
Capitaux propres	***(13.163,42) €***

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

[…]

DocuSign Envelope ID: D724148B-10C8-4265-A188-BD9FE80AE909

Extrait certifié conforme par le président

Le présent extrait est certifié conforme par le biais du service de signature électronique mis en place par DocuSign (dont la politique de certification est disponible à l'adresse : https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications), et dispose de la même valeur que s'il avait été certifié conforme de manière manuscrite.

DocuSigned by:
Frédéric GIRAUD
29486D51FD9B487...

Frédéric Giraud
Président

ABF

Société par actions simplifiée au capital de 28 750 euros

14-16, avenue Joseph Paxton, Zac de Bel Air, 77164 Ferrières-en-Brie

800 914 160 RCS Meaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/07/2020

SOCAUDIT - 8, rue de l'arcade – 75008 PARIS

Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris

Capital de 37 500 euros – RCS Paris 342 242 23

Correspondance : Chez COREX-SUD – 250, rue du Petit Gigognan – Z.I de Courtine – B.P 60972

84093 AVIGNON CEDEX 9 - Tél : 04 90 86 64 73

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/07/2020

A l'Associé Unique,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABF relatifs à l'exercice clos le 31/07/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/08/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que celles-ci ont notamment porté sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SAS, et plus particulièrement sur la correcte valorisation des éléments composant le stock et sur le caractère satisfaisant de l'apurement des créances clients.

Selon notre jugement professionnel, les appréciations ainsi portées ont été les plus importantes. Celles-ci s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS

Le 15 décembre 2020



SOCAUDIT

Pierre-Jean FRISON

Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/07/2020 12			Exercice N-1 31/07/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	8 360.00	8 150.00	210.00	210.00		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	8 360.00	8 150.00	210.00	210.00		
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	145 359.00	945.00	144 414.00	88 716.00	55 698.00	62.78
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	125 773.67	2 544.00	123 229.67	75 043.08	48 186.59	64.21
	Autres créances	420 185.29		420 185.29	177 290.17	242 895.12	137.00
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	78.00		78.00	32 689.00	32 611.00-	99.76-
	Total III	691 395.96	3 489.00	687 906.96	373 738.25	314 168.71	84.06
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	699 755.96	11 639.00	688 116.96	373 948.25	314 168.71	84.01

SOCAUDIT
8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret : 342 242 138 00010

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/07/2020 12	Exercice N-1 31/07/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 270 000)	270 000.00	270 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 500.00	1 500.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	397 476.54-	220 445.87-	177 030.67-	80.31-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	112 813.12	177 030.67-	289 843.79	163.73
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	13 163.42-	125 976.54-	112 813.12	89.55
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	23 382.44		23 382.44	
	Emprunts et dettes financières diverses	492 341.04	353 705.27	138 635.77	39.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	185 055.90	145 664.54	39 391.36	27.04
	Dettes fiscales et sociales	501.00	533.00	32.00-	6.00-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		21.98	21.98-	100.00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	701 280.38	499 924.79	201 355.59	40.28
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	688 116.96	373 948.25	314 168.71	84.01
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	701 280.38	499 924.79		

SOCAUDIT
8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret : 342 242 138 00010

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/07/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	387 774.24	352 640.00	740 414.24	576 344.37	164 069.87	28.47
Production vendue de biens						
Production vendue de services	339.04-	7.00	332.04-	687.92	1 019.96-	148.27
Chiffre d'affaires NET	387 435.20	352 647.00	740 082.20	577 032.29	163 049.91	28.26
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 098.00	33 229.69	30 131.69-	90.68-
Autres produits			0.99	2.11	1.12-	53.08-
Total des Produits d'exploitation (I)			743 181.19	610 264.09	132 917.10	21.78
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			608 039.66	466 459.94	141 579.72	30.35
Variation de stock (marchandises)			59 172.98-	38 334.96-	20 838.02-	54.36-
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			448 623.38	508 246.43	59 623.05-	11.73-
Impôts, taxes et versements assimilés			797.00	1 517.00	720.00-	47.46-
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			3 489.00	3 098.00	391.00	12.62
Autres charges			106.22	74.35	31.87	42.86
Total des Charges d'exploitation (II)			1 001 882.28	941 060.76	60 821.52	6.46
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			258 701.09-	330 796.67-	72 095.58	21.79
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

SOCAUDIT
8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret : 342 242 138 00010

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2020 12	Exercice N-1 31/07/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	272.01	431.28	159.27-	36.93-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	272.01	431.28	159.27-	36.93-
2. Résultat financier (V-VI)	272.01-	431.28-	159.27	36.93
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	258 973.10-	331 227.95-	72 254.85	21.81
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	37.78	756.72	718.94-	95.01-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	37.78	756.72	718.94-	95.01-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	37.78-	756.72-	718.94	95.01
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	371 824.00-	154 954.00-	216 870.00-	139.96-
Total des produits (I+III+V+VII)	743 181.19	610 264.09	132 917.10	21.78
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	630 368.07	787 294.76	156 926.69-	19.93-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	112 813.12	177 030.67-	289 843.79	163.73

SOCAUDIT
8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret : 342 242 138 00010

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 272.00 431.00

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement significatif dans la clôture des comptes annuels clos au 31 Juillet 2020.

Les actifs et passifs, les charges et les produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 juillet 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de cet évènement et de ses conséquences.

La Société ABF constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 17 Mars 2020. Toutefois, elle n'accuse pas de retard dans le paiement de ses fournisseurs ni auprès des institutions.

Pour faire face à la crise sanitaire, la Société a mis en place des mesures telles que le recours au chômage partiel, la mise en place du télétravail, la réorganisation de ses services afin de maintenir l'activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de la Société à la date de l'arrêté des comptes au 31/07/2020, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La situation de la crise sanitaire étant extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts sur les mois à venir. La Société maintient ses actions.

SOCAUDIT
8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret : 342 242 138 00010

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

La société ABF a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.
La société ABF a adhéré au nouveau groupe d'intégration ayant pris effet le 1er août 2015.
La société tête d'intégration fiscale redevable de l'impôt est la société ARYZTA France Sas.
L'impôt provisionné dans la Sas ABF correspond à l'impôt réellement dû en l'absence d'intégration.
En application de la nouvelle convention d'intégration fiscale les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère, sous réserve de la réallocation de ces économies aux filiales présentant un résultat déficitaire dans la limite et au prorata de l'économie d'impôt disponible.
A ce titre la Sas ABF a reçu de la société ARYZTA France une réallocation de 370 273 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SOCAUDIT

8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret : 342 242 138 00010

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	8 360		
TOTAL GENERAL	8 360		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			8 360	
TOTAL GENERAL			8 360	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	8 150			8 150
TOTAL GENERAL	8 150			8 150

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours		945			945
Sur comptes clients	3 098	2 544	3 098		2 544
TOTAL	3 098	3 489	3 098		3 489
TOTAL GENERAL	3 098	3 489	3 098		3 489
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 489	3 098		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	125 774	125 774	
Taxe sur la valeur ajoutée	48 337	48 337	
Groupe et associés	371 824	371 824	
Débiteurs divers	24	24	
Charges constatées d'avance	78	78	
TOTAL	546 037	546 037	

SOCAUDIT

8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret 342 242 138 00010

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	23 382	23 382		
Fournisseurs et comptes rattachés	185 056	185 056		
Autres impôts taxes et assimilés	501	501		
Groupe et associés	492 341	492 341		
TOTAL	701 280	701 280		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	270 000			270 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, suivant la méthode dite du "FIFO".
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

SOCAUDIT

8. rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret : 342 242 138 00010

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	24
Total	24

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 200
Dettes fiscales et sociales	501
Total	22 701

SOCAUDIT

3, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret 342 242 138 00010

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	78
Total	78

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	371 824		
Emprunts et dettes financières diverses	492 341		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 079		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Négoce	740 414
Prestations	332-
Total	740 082

Répartition par secteur géographique	Montant
France	387 435
Export	352 647
Total	740 082

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

SOCAUDIT
8, rue de l'Arcade
75008 PARIS
Néant
Siret : 342 242 138 00010

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	272	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	258 973-	371 813-
Résultat exceptionnel (hors participation)	38-	11-
Résultat comptable (hors participation)	259 011-	371 824-

ANNEXE

Exercice du 01/08/2019 au 31/07/2020

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 200 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 1 200 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Autres :	
- créances clients	2 544
Total des allègements	2 544

Montant de l'Is correspondant aux allègements nets futurs d'impôts : 712 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARYZTA	AG	632951000	Zurich (Suisse)

Méthode de consolidation retenue : intégration globale.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Pénalités marchés	38	
Total	38	

SOCAUDIT

8 rue de l'Arcade
75008 PARIS
Siret 342 242 138 00010